

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2020/015/4.1

Feuillet n° 16

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord  
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil vingt, le 25 février**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

**Date de convocation : 18 février 2020**

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	60
Présents	40
Votants :	43
Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0

## PRÉSENTS :

**Titulaires** : Didier CLERJOUX, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PEDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**Suppléants** : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP représente Gérard DEBET, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

## EXCUSÉS

**Titulaires** : Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Gérard MERCIER, Jean-Marie CHANQUOI, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Daniel BOUTOT, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Bernard BEAUDRY, Pierre DELMON donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD.

**SECRÉTAIRE** : Mme Annie DELAGE

**OBJET : Assainissement Collectif : Convention de mise à disposition du personnel communal**

Vu la délibération du 29 janvier 2018, le Conseil Communautaire avait décidé que les personnels communaux en charge de l'assainissement poursuivraient leurs missions sous la forme d'une mise à disposition à titre gracieux pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019.

AR PREFECTURE

024-200041150-20200225-DE2020015-DE  
Regu le 27/02/2020

Cette période venant à son terme, la Communauté de Communes souhaite renouveler cette mise à disposition des agents communaux moyennant une rémunération aux différentes communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020 inclus, pouvant être renouveler par tacite reconduction par période de 1 an.

Afin d'encadrer règlementairement cette nouvelle mise à disposition, il est proposé au Conseil Communautaire de valider ce principe et d'acter celui d'une convention entre chacune des communes et la Communauté de Communes. Cette convention reprendra pour l'essentiel :

- les modalités de mises à disposition du personnel communal,
- la prise en charge financière de la mise à disposition de l'agent communal, avec un coût unitaire horaire de 23,2 €/h .
- les transferts de responsabilité entre les communes et la communauté de communes,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** le principe de la mise à disposition du personnel technique communal en charge de l'assainissement à la Communauté de Communes moyennant une rémunération, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
- **AUTORISE** la signature d'une convention de mise à disposition entre chaque commune et la communauté de communes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 27/02/2020

Le Président,  
Dominique BOUSQUET.



AR PREFECTURE

024-200041150-20200225-DE2020015-DE  
Regu le 27/02/2020